

Laurent LADOUCE¹



DIGNITÉ HUMAINE, QUATRE LIBERTÉS, HOMME ORDINAIRE ET DROITS HUMAINS

Résumé : La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme fête ses 75 ans. Entrés dans le vocabulaire courant, les Droits de l’Homme sont une boussole morale de nos sociétés. Inaliénables et imprescriptibles, ces droits sont liés à la dignité de la nature humaine. L’expression visible de cette dignité étant la liberté, ces droits sont destinés à étendre le champ de nos libertés, à faire de nous des *êtres* toujours plus libres dans un monde toujours plus sûr. Toutefois, dans maintes régions du monde, les libertés progressent trop lentement. Enfin, les droits sont universels, et sont ceux de « l’homme ordinaire ». Le texte montre que ces trois thèmes forment un tout et revient sur la genèse de leur apparition.

Mots-clés : Dignité humaine, Quatre libertés, Homme ordinaire, Toi-et-moi, Impératif catégorique.

HUMAN DIGNITY, FOUR FREEDOMS, ORDINARY MAN AND HUMAN RIGHTS

Abstract: *As we celebrate the 75th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, we should acknowledge that human rights have become part of our daily life, and are a moral compass for our societies. These rights are inalienable and imprescriptible, connected to the dignity of our human nature. The visible expression of this human dignity is freedom. These rights are thus intended to extend the scope of our freedoms, and to make us ever freer in an ever-safer world. Yet, in many parts of the world, fundamental freedoms are progressing too slowly. Finally, these rights are universal; they are those of the “common man”. This essay shows that these three themes are interconnected, and explores the genesis of their appearance.*

Key words: *Human dignity, Four freedoms, Common man, You-and-I, Categorical imperative.*

1. Chargé de recherches pour la Fédération pour la Paix Universelle (FPU) et Directeur de *culture-et-paix.org*

VOILÀ 75 ANS, LE 10 DÉCEMBRE 1948, les Nations Unies adoptaient la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*². Plusieurs rédacteurs influencèrent le texte de façon décisive : l'Américaine Eleanor Roosevelt, le Chinois Peng Chung Chang, le Libanais Charles Malik, le Canadien John Peter Humphrey et le Français René Cassin³.

Trois thèmes imprègnent la Déclaration : la dignité humaine, les quatre libertés et l'homme ordinaire, une version laïcisée du prochain.

La première et la deuxième personne

Commençons par la dignité. On reproche parfois aux droits humains d'être abstraits, impersonnels, anonymes. L'idée d'humanité en général parle certes à notre raison. Mais notre âme cherche d'abord une résonance avec le prochain singulier et concret. Les textes fondateurs des droits humains emploient souvent un langage juridique, institutionnel, utilisant la troisième personne du pluriel. Or le droit humain commence par un contact entre « moi » et « toi », entre la première et la deuxième personne du singulier⁴. L'éthique est primordiale. Document juridique et politique, la Déclaration de 1948 est surtout le manifeste de la conscience morale universelle dans la personne ordinaire. Il exprime l'impératif catégorique d'Emmanuel Kant (1724-1804) :

« *Agis uniquement d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.*⁵ »

Et : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.*⁶. »

Je dois agir en être libre totalement et respectueux de ta dignité d'être libre, qui que tu sois, d'où que tu viennes. Je n'agis pas selon des lois extérieures, mais selon la législation de ma conscience. Je fais pour toi ce que j'aimerais que tu fasses pour moi, et pour nous tous.

2. La Déclaration fut adoptée le 10 décembre 1948, au Palais de Chaillot de Paris.

3. Autres rédacteurs : Émile Saint-lot (Haïti) qui fit lecture de la Déclaration, William Roy Hodgson, Australie, Hernán Santa Cruz, Chili, Alexandre Bogomolov, URSS, Charles Dukes, Royaume-Uni.

4. Le théologien Martin Buber, dans son livre *Ich und Du* (Toi et moi), définit l'être humain comme *homo religiosus* et *homo dialogus*.

5. KANT, Emmanuel, *Métaphysique des mœurs I, Fondation, Introduction*, traduction Alain Renaut, p. 97.

6. *Op. cit.*, p. 108.

La dignité découle de la nature humaine, elle précède la législation (ou droit positif) de chaque État. De saines institutions politiques, juridiques, économiques et sociales favoriseront l'épanouissement des droits humains. Mais notre dignité est d'abord morale.

En Occident, les droits humains ont deux sources : Jérusalem et Athènes. Le droit humain d'origine biblique est un privilège où Dieu distingue deux personnes : toi et moi. Le commandement « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » vise davantage le cœur et la volonté que la raison.

Le Dieu qui me tutoie ne s'adresse pas à l'individu social, mais à la personne morale. Il m'appelle à sortir du lot. Paradoxalement, seule cette personne divine et singulière accède à l'universel, et peut se sentir responsable, en son nom propre, pour chaque prochain, fût-il à l'étranger. Le droit humain d'essence divine fait de nous des semblables, mais confère à chacun une valeur unique, à nul autre pareille. Elle fait de la première personne du singulier un élu. Autrui, la deuxième personne du singulier, est l'autre élu. Pour le créateur, nous sommes tous dignes du même respect, du même amour.

À Jérusalem, le droit descend du ciel. À Athènes, il monte de la nature. L'être humain est libre, c'est un être de conscience, de raison, doué de langage. C'est aussi un être social, ayant des besoins. Se détachant de la nature pour son logis, ses habits, sa nourriture, il lui faut l'assistance du milieu familial et social pour en assouvir certains.

Au Moyen-Âge, Saint Thomas d'Aquin voulut harmoniser la révélation et la raison. Le cadre féodal entravait néanmoins l'éclosion des droits. Depuis la Réforme protestante et la Renaissance humaniste, la passion des droits humains a animé les démocraties occidentales. Elles prônent deux grands types de droits :

- Les droits-libertés, ou *droits de*, affirment l'autonomie du sujet. La personne est maîtresse de son destin. On exalte la liberté religieuse, la liberté de conscience, la liberté de parole et d'expression, la possibilité de se réunir, de créer, d'influencer. Ces libertés s'accompagnent de responsabilités.
- Les droits-créances, ou *droits à*, insistent au contraire sur l'interdépendance et la vulnérabilité de chacun. Plusieurs dispositifs assurent les besoins variés des êtres humains dans un environnement sûr et stable. D'autre part, la vraie liberté a un souci d'équité, de justice, de distribution⁷.

7. Les premiers droits sont parfois appelés droits de première génération et les deuxièmes droits de deuxième génération.

Le discours des quatre libertés

Sept ans avant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Franklin D. Roosevelt propose une synthèse des libertés. Son discours des quatre libertés⁸, le 6 janvier 1941, déclare d'abord :

« *Dans les jours à venir, que nous cherchons à rendre sûrs, nous entrevoyons un monde fondé sur quatre libertés essentielles.* »

Ici, la liberté est l'idée majeure, la sécurité le thème mineur. En poursuivant la liberté, nous rendrons le monde plus sûr. Roosevelt présente ensuite les quatre libertés :

- La première est la liberté de parole et d'expression, partout dans le monde.
- La seconde est la liberté de chacun d'adorer Dieu à sa manière, partout dans le monde.
- La troisième consiste à être libéré du besoin, ce qui, sur le plan mondial, suppose des accords économiques susceptibles d'assurer à chaque nation une vie saine en temps de paix pour ses habitants, partout dans le monde.
- La quatrième consiste à être libéré de la peur, ce qui, sur le plan mondial, signifie une réduction des armements si poussée et si vaste qu'aucune nation ne soit en mesure de commettre un acte d'agression physique contre un voisin, partout dans le monde.

On retrouve les deux volets de la liberté. Le *droit de* ou droit-liberté est la liberté positive. Le sujet s'affirme et agit de façon autonome, en législateur de sa propre action. Le *droit à* ou droit-créance est défini comme liberté négative. Pour agir librement, une personne doit d'abord s'affranchir des restrictions. Isaiah Berlin (1909-1997) précisa plus tard : « *N'être esclave de personne* » est le slogan de la liberté négative. « Être son propre maître » est le crédo de la liberté positive, la liberté de choisir ses propres activités⁹.

8. Le 14 août 1941, Roosevelt et Churchill reprennent le discours des Quatre Libertés dans la Charte de l'Atlantique. On retrouve les quatre libertés dans la Charte des Nations unies et dans le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

9. BERLIN, Isaiah, *Deux concepts de liberté*, 1958. Texte de sa leçon inaugurale à l'université d'Oxford, le 31 octobre 1958.

Pourquoi ces deux statuts de la liberté ? L'être humain est un être spirituel, incarné dans une personne physique. Cette double nature explique la dualité d'une liberté positive et d'une liberté négative. Notre personne physique a des besoins, elle cherche la protection, les soins physiques, les biens matériels. Le corps doit être libre de toute restriction, et la sécurité humaine privilégie l'aspect physique de la sécurité : « *se libérer de la peur* » et « *se libérer du besoin* ». Mais notre personne spirituelle grandit par l'éducation, elle aspire à la créativité, aux responsabilités, aux biens spirituels. La liberté humaine est la synthèse des deux libertés.

Le siècle de l'homme ordinaire

L'artiste Norman Rockwell mit les quatre libertés en peinture. Ses tableaux représentent la dignité et les droits humains avec des personnes ordinaires¹⁰.

Quand Rockwell peignit, les États-Unis étaient en guerre et mobilisaient toute la population pour défendre la liberté. On aurait pu imaginer des scènes patriotiques avec des soldats en armes attaquant « *les ennemis de la liberté* » ou des masses serrant les poings et criant « *liberté !* ». Rien de tel.

Rockwell associe la liberté à la vie civile, au bien-être, à la vie ordinaire, et non à des circonstances exceptionnelles. Il peint l'héroïsme quotidien des gens simples, les montrant en famille, avec leurs attaches affectives, et non comme des individus isolés.

« *Se libérer de la peur* » ne montre ni frayeur ni danger : une mère borde ses deux jeunes enfants dans un même lit. Le papa les regarde avec amour, un journal à la main. Rockwell montre ici que le premier lieu où on se sent libre de la peur, c'est un foyer aimant et uni.

10. Norman Rockwell peignit ses quatre tableaux et le magazine *The Saturday Evening Post* les reproduisit dans ses pages en février et mars 1943. Le succès fut énorme. Les tableaux originaux sont désormais conservés au musée Norman Rockwell à Stockbridge aux États-Unis. ROCKWELL, Norman, *Four freedoms (Freedom from Fear, Freedom from Want, Freedom of Speech, Freedom of Worship)*, Norman Rockwell Museum, Stockbridge, Massachusetts, USA. 4 huiles sur toiles de 116,2 x 90,2 cm, 1943.



Rockwell, Norman, *Freedom from Fear*, 1943.

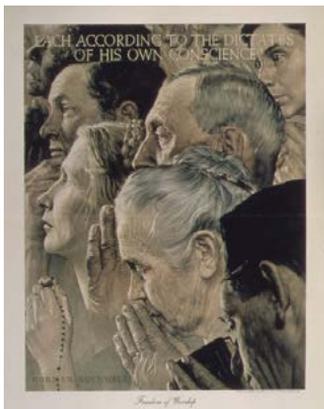
« *Se libérer du besoin* » ne dépeint ni usines crachant des flammes et produisant en masse, ni moissons exceptionnelles. Des grands-parents servent de la dinde à leurs enfants et petits-enfants. Dans cette scène familiale de *Thanksgiving*, on partage ce qu'on a avec ceux qu'on aime. Le tableau évoque une prospérité non-matérialiste. La vraie richesse d'une nation, c'est un foyer soudé et uni.

On est loin du tableau de propagande. Rockwell peint une scène intimiste, dans un intérieur simple avec une famille ordinaire.



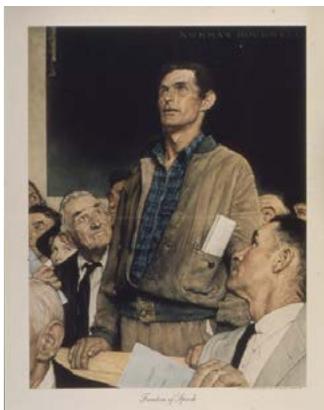
Rockwell, Norman, *Freedom from Want*, 1943.

La liberté de culte n'est pas représentée par un édifice religieux, un livre saint, un clergé. Des êtres simples prient en silence, les mains jointes. Empreint de gravité, le tableau reflète la sérénité et la confiance. Les visages sont de profil et semblent vouloir assurer le ciel de leur bonne foi.



Rockwell, Norman, *Freedom of Worship*, 1943.

Enfin, « *la liberté d'expression* », seul tableau à connotation vaguement politique, montre un col bleu debout s'exprimant avec force dans une assemblée. Son buste occupe la moitié supérieure du tableau. Dans la moitié inférieure, plusieurs personnages encadrent l'homme qui parle. Deux cols blancs en cravate l'écoutent avec admiration. Des notables instruits sont fiers d'écouter l'homme du peuple, qui parle avec son cœur et sans note.



Rockwell, Norman, *Freedom of Speech*, 1943.

Le troisième slogan des années 1940 est celui de l'homme ordinaire. Le discours intitulé « *le siècle de l'homme ordinaire* » fut prononcé par le vice-président Henry Wallace en mai 1942¹¹. Il inspira au musicien Aaron Copland sa *Fanfare of the Common Man*, en 1943.

« *Certains ont parlé du siècle américain, explique Wallace. Je dis que le siècle dans lequel nous entrons, qui verra le jour après cette guerre, peut et doit être le siècle de l'homme ordinaire.* »

Il retrace alors la marche de l'homme ordinaire vers la liberté : « *L'idée de liberté découle de la Bible, qui exalte la dignité de l'individu. Les prophètes de l'Ancien Testament furent les premiers à prêcher la justice sociale.* »

Cependant, l'homme ordinaire ne peut avoir une incarnation lente et progressive que dans un cadre démocratique. Il rappelle qu'aux débuts de la démocratie américaine :

« *La plupart ne savait pas encore lire et écrire. Il n'y avait pas d'écoles publiques. Les hommes et les femmes ne peuvent pas vraiment être libres tant qu'ils ne mangent pas à leur faim et qu'ils n'ont pas le temps et la possibilité de lire, de réfléchir, de discuter. Au fil des ans, le peuples des États-Unis a progressé régulièrement dans la pratique de la démocratie. Grâce à l'éducation universelle, on peut désormais se forger sa propre opinion. Ils ont appris, et continuent d'apprendre, l'art de la production : comment gagner sa vie. Ils ont appris, et apprennent encore, l'art de l'autonomie.* »

Puis Wallace exprime sa conviction qu'en ce moment même, « *les Russes, les Chinois, les Indiens apprennent tous à lire, à écrire et à faire fonctionner des machines aussi bien que vos enfants ou les miens. Partout, l'homme ordinaire est en marche. Par millions, ils apprennent à lire et à écrire, à réfléchir ensemble, à utiliser des outils.* »

« *La marche vers la liberté des 150 dernières années a été une révolution populaire de longue haleine. Nous avons eu la Révolution américaine de 1776, la Révolution française de 1792, les révolutions latino-américaines de l'ère bolivarienne, la Révolution allemande de 1848 et la Révolution russe de 1917. Certaines sont allées jusqu'à l'excès. Mais l'important, c'est que les gens ont cherché à tâtons le chemin de la lumière.* »

Trop optimistes et idéalistes, les discours de Roosevelt et de Wallace ? En regardant l'actualité extérieure, on peut le croire. Mais si chacun de nous sonde sa

11. Le vice-président américain Henry Wallace donna son discours *The Century of the Common Man*, le 8 mai 1942 à l'Hôtel Commodore de New York. Le compositeur Aaron Copland en tira ensuite sa célèbre *Fanfare for the Common Man* pour cuivres et percussions.

propre conscience, ces annonces restent plus actuelles que jamais. La déclaration a 75 ans : chacun de nous peut réfléchir à notre énorme responsabilité d'homme ordinaire. Soutenant moralement nos institutions, je défendrai les droits humains dans ta vie et dans la mienne. ■



ROCKWELL, Norman, *Four freedoms* (*Freedom from Fear, Freedom from Want, Freedom of Speech, Freedom of Worship*), Norman Rockwell Museum, Stockbridge, Massachusetts, USA. 4 huiles sur toiles de 116,2 x 90,2 cm, 1943.

Orientation bibliographique

- Assemblée Générale des Nations Unies, « Déclaration universelle des Droits de l'Homme », United Nations, 217 (III) A, Paris, 10 décembre 1948. Lien : <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>
- Berlin Isaiah, *Deux concepts de liberté*, 1958. Texte de sa leçon inaugurale à l'université d'Oxford, le 31 octobre 1958.
- Buber Martin, *Ich und Du*. Reclam, Stuttgart 2008.
- Copland Aaron, *Fanfare of the common man* (musique pour cuivres et percussions), 1942.
- D'Aquin Thomas, *Somme théologique*, 4 t., éd. du Cerf, Paris, 1984-1986.
- Kant Emmanuel, *Métaphysique des mœurs I, Fondation, Introduction*, traduction Alain Renaut.
- Nations Unies, *Charte des Nations unies*, Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, San Francisco, 26 juin 1945).
- Roosevelt Franklin Delano, *Discours des quatre libertés. Message au Congrès sur l'état de l'Union*, 6 janvier 1941.
- Roosevelt Franklin Delano, Churchill Winston, *The Atlantic Charter*, 14 août 1941.
- Rockwell Norman, *Four freedoms* (*Freedom from Fear, Freedom from Want, Freedom of Speech, Freedom of Worship*), Norman Rockwell Museum, Stockbridge, Massachusetts, USA. 4 huiles sur toiles de 116,2 x 90,2 cm, 1943.
- Wallace Henry (Vice-président des USA), *The century of the common man* (discours), Hôtel Commodore, New York, 8 mai 1942.